

Délibération n° 2024/ 19
Demande de subvention
de l'Amicale des Sapeurs Pompiers
de Mézières-sur-Issoire

Nombre de Conseillers

En exercice 11
Présents 7
Votants 8

L'an deux mil vingt - quatre
le 29 mars à dix -neuf heures
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de
M. NOUGIER Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 25 mars 2024

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MM LEURS,
REBEYRAT, PASCAL, MME GIRAUD.

ABSENTS : MMES DELUCHE, CIBERT, MM. BONNAUD, CRUCHET (pouvoir
donné à M. RIGAUDEAU)

M. Patrick LEURS a été élu secrétaire.

**DEMANDE de SUBVENTION : AMICALE des SAPEURS POMPIERS de MÉZIÈRES-sur-
ISSOIRE**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier par lequel le Président de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Mézières-sur- Issoire sollicite une subvention pour le fonctionnement de cette dernière (frais d'assurance, cotisations, intervention dans les écoles ...).

(Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a voté en 2023 une subvention d'un montant de 50 €) non versée faute de production d'un RIB par l'amicale.

Un débat s'instaure. Monsieur le Maire propose l'attribution d'une subvention de 150 € (cent cinquante euros) à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Mézières-sur-Issoire pour l'année 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'attribuer à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Mézières-sur-Issoire une subvention d'un montant de 150 € (cent cinquante euros) pour l'année 2024.
- Cette délibération modifie et remplace la délibération n° 2023/23 en date du 26 mai 2023.
- Donne tous pouvoirs à M. le Maire aux fins des présentes.

Certifié exécutoire
Reçu à la Sous- Préfecture
Publié le 3 avril 2024

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
A Nouic le 3 avril 2024

Le Maire,

Serge NOUGIER

